

SOMMAIRE

- 1 Édito
- 2 Le contexte du plan stratégique 2021 - 2023
- 3 *Raison d'être* de l'Af2i
- 4-6 Les objectifs et les axes d'action pour 2021/2023
- 7 Les moyens : l'Af2i s'appuie sur l'engagement de ses membres et le travail de son équipe
- 8-9 Les commissions de l'Af2i à fin 2020
- 10 Les publications de l'Af2i à fin 2020
- 11 L'équipe de l'Af2i
- 12 Institutions adhérentes

L'Af2i, le référent institutionnel indépendant

Association française des investisseurs institutionnels
36, rue de l'Arcade - 75008 PARIS
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Agrément n°00155634 délivré le 26/07/02 à Paris

CONTACTS

Hubert Rodarie, président
Christophe Nijdam, délégué général
Sylvie Malécot, directeur
Éric Pagniez, consultant
Émilie Balard, directrice de la communication

af2i@af2i.org

www.af2i.org

Tél. +33 (0)1 42 96 25 36

Fax +33 (0)1 73 76 63 95

 [af2i-association-francaise-des-investisseurs-institutionnels](https://www.linkedin.com/company/af2i-association-francaise-des-investisseurs-institutionnels)

Plan stratégique et *raison d'être*

Hubert Rodarie, Président de l'Af2i

Les bonnes pratiques commandent à tout nouveau président ou dirigeant de faire un plan stratégique pour clarifier les objectifs et organiser les actions pour les atteindre. C'est la démarche que j'avais proposée au Conseil d'Administration fin juin 2020 après avoir été élu.

Ce numéro spécial *Institutionnel* n°60 vous présente le Plan stratégique 2021-2023. Tout d'abord, il m'a fallu commencer, comme tout bon cultivateur, par un « tour du champ » pour rencontrer et recueillir auprès des membres, administrateurs, et dirigeants d'autres associations, avis, commentaires et suggestions. Une synthèse de ce tour, heureusement fait avant le retour au confinement, a été présentée au cours d'un premier conseil le 5 novembre 2020. Elle a été mise en perspective dans le contexte financier et réglementaire de cet automne, elle a été complétée par la proposition d'actions jugées incontournables.

Les discussions avec le Conseil ont permis, malgré le retour au confinement, d'acter au cours du Conseil d'Administration du 16 décembre 2020 à la fois un Plan stratégique 2021-2023 et la mise en œuvre de sa première action phare : donner une *raison d'être* à l'Af2i.

En effet, le Conseil a jugé important, compte tenu des circonstances actuelles, de profiter de ce nouveau plan pour réaffirmer les fondements de l'existence de l'Af2i en lui donnant officiellement une « *raison d'être* », selon la terminologie de la loi Pacte, qui est synthétisée par la

phrase :

Placer le long terme au cœur des dispositifs économiques, sociaux et financiers.

L'Af2i est ainsi la première organisation professionnelle à adopter une *raison d'être*. Cette *raison d'être* lui permettra de bien préciser ses objectifs et le sens de ses actions, de gagner en notoriété et en attractivité en intégrant en peu de mots ce qui constituait déjà dans le plan précédent les axes majeurs des actions de l'association.

Comme vous pourrez le découvrir dans cette lettre, la *raison d'être* de l'Af2i a été déclinée en :

- deux objectifs stratégiques ;
- cinq axes d'actions qui précisent ces objectifs.

Au cours des trois prochaines années les activités de l'Af2i seront structurées dans trois chantiers principaux. Nous vous en rendrons compte régulièrement.

La réussite de ce Plan stratégique sera le fruit de l'engagement de tous : les membres de l'association, institutionnels et partenaires et bien sûr de l'équipe des permanents de l'Af2i. Elle s'est enrichie récemment avec l'arrivée de Christophe Nijdam comme délégué général et d'Éric Pagniez, consultant. Et, personnellement, je suis à votre disposition pour échanger et recueillir toute idée, suggestion, remarque et collaboration pour servir nos membres et plus largement tous les professionnels. ●



©Nathalie Oundjian

Le contexte du plan stratégique 2021-2023

Par rapport à la fin 2017 lorsque le plan précédent avait été défini, les conditions actuelles sont marquées par au moins **quatre phénomènes principaux** :

1. **Le poids des réformes structurelles**, en cours d'application ou annoncées concernant les investisseurs institutionnels, tant sur leurs passifs que sur leurs actifs : retraites, Loi PACTE, Solvabilité II et IORP, IFRS 9 et IFRS 17, gestion des risques systémiques...
2. **L'annonce d'une période prolongée de taux bas et négatifs et de surliquidité**, avec ses conséquences prévisibles à la fois sur les modèles de valorisation des actifs et sur les produits à long terme du passif.
3. **Le renforcement et la poursuite de l'implication des acteurs financiers à s'inscrire dans la transition économique, écologique et sociétale en cours**, et adapter leurs investissements aux thématiques de la finance responsable et durable, et en particulier aux objectifs de l'Accord de Paris et aux principes de la taxonomie européenne.
4. **La crise de la COVID** et ses conséquences.

1 Le premier point. Depuis vingt ans une avalanche d'évolutions réglementaires, au plan international (Bâle, IASB-IFRS) et au niveau européen (Solvabilité II, IORP, réglementation sur l'extra-financier, ...) ont marqué les investisseurs institutionnels, dans leur stratégie globale comme dans leurs processus d'investissement. S'y ajoutent les réformes structurelles annoncées au niveau national qui transformeront le rôle et les horizons d'investissement de l'univers de la retraite.

2 Le deuxième point. La pérennité annoncée de taux nuls, voire négatifs aura pour conséquence principale la fragilisation de modèles économiques de certaines structures qui gèrent des capitaux. L'absence de revenus réguliers tirés des portefeuilles de créances est susceptible de remettre en cause ou de fragiliser significativement **la fonction** qu'exercent les institutions **de transformation** des masses financières gérées en prestations ou services. Pour combattre la réduction inéluctable des revenus cette période de taux bas a favorisé **le retour en force dans les bilans des actifs dits réels**, ou alternatifs, ou illiquides. Ils s'étaient largement réduits dans une période de taux réels fortement positifs. Les revenus qu'ils procurent leur redonnent des attraits pour les Investisseurs permanents. Cela a des effets sur les équipes et leurs compétences, sur les stratégies, certes, mais aussi devrait interagir sur les réglementations.

3 Le troisième point. Les décisions d'investissement seront de plus en plus étroitement liées aux effets attendus en matière environnementale et sociale. Une intégration des données extra-financières dans les publications comptables se fera dans la décennie à venir. La conséquence première est la mise en place d'organisations de plus en plus structurées pour collecter des données, les analyser, faire des diagnostics, des plans d'action et en valider les résultats. Ces organisations se feront de plus en plus encadrées par des prescriptions réglementaires. La formalisation au travers de chartes, la définition et l'obtention de labels, l'appartenance à des organismes internationaux (PRI, ODD, ...), les reporting exigés par les superviseurs français ou européens sont autant de chantiers à conduire dans les mois à venir. Les outils, les méthodes d'évaluation, les moyens alloués au suivi de la dimension « finance durable » seront pour plusieurs années au cœur de cet enjeu, de manière d'autant plus problématique que ces objectifs se feront sous la contrainte d'une pression sur la rentabilité liée à l'environnement économique et financier (point n°2).

4 Le quatrième point est lié aux conséquences de la Covid. Le choc au sens premier a éprouvé non seulement les modèles d'activité des entreprises, mais aussi les organisations économiques non seulement globales, mais aussi nationales.

Dans un premier temps, ont été mises en cause notamment les concentrations d'activités, la fragilité économique de parts trop importantes de la population. Dès lors cette expérience de la qualité de la résilience du dispositif actuel alimente **le retour des préoccupations locales** : comment consommer et produire pour être utile au tissu local. Ces nouveaux objectifs renforcent certains thèmes de l'investissement responsable, non seulement sociaux, mais aussi au travers de la promotion des circuits courts, de l'économie circulaire, du raccourcissement des chaînes d'approvisionnement, l'autonomie stratégique en termes de médicaments et en biens essentiels... La seconde évolution majeure de la crise Covid-19 est l'accélération de l'utilisation du numérique dans les environnements personnels et professionnels. Pour les métiers de gestion d'actifs, cela peut se traduire par plus de télétravail et plus d'outils développés par des FinTech. Les institutionnels auront à développer des plateformes de services multiples à leurs adhérents ou sociétaires. Si chacun saluera le retour des réunions physiques, les interactions entre institutions, y compris avec leurs associations, évolueront, avec l'utilisation plus forte de nouveaux modes de fonctionnement.

Dans un deuxième temps, le choc subi et l'ampleur des mesures prises font ou feront prendre conscience du caractère relatif, voire limité, des justifications de certaines organisations, surtout si surviennent des phénomènes largement oubliés tels que l'inflation, et pour lesquels, comme lae COVID, peu de personnes et d'entités ont conservé la mémoire des effets concrets dans la vie quotidienne des citoyens et des organisations. ●



Placer le long terme au cœur des dispositifs économiques, sociaux et financiers

- L'Af2i, au nom de ses membres, investisseurs institutionnels et partenaires, agit pour que **l'exigence du long terme et les intérêts des ayants droit soient au cœur du débat public et des décisions des différents acteurs de la vie économique**, tant dans leurs initiatives que dans les cadres réglementaires.
- L'Af2i agit envers les législateurs, gouvernements, banques centrales, régulateurs, autorités de tutelle pour **promouvoir l'investissement de long terme, les nouvelles formes de financement de l'économie, l'accompagnement de la transition écologique et le soutien d'un modèle social équilibré et durable.**
- L'Af2i, dans un esprit de partage des expertises et des meilleures pratiques, aide ses membres partenaires à **acquérir une meilleure compréhension des attentes, des possibilités et contraintes des investisseurs institutionnels, membres actifs de l'Af2i, et à adapter leur offre de produits et services.**
- L'Af2i place, au cœur de son action pour l'investissement, **l'utilité sociale, le long terme et la vision d'une finance durable et responsable.**



Les objectifs pour 2021/2023

L'Af2i a **deux objectifs** stratégiques



OBJECTIF 1

Encourager et promouvoir des politiques économiques budgétaires, monétaires, fiscales, réglementaires et sociales **favorisant le développement des investissements et la gestion de long terme et facilitant une transformation stable et prévisible vers les prestations et services** attendus par les ayants droit et correspondant aux besoins de financement de l'économie.



OBJECTIF 2

Concourir à la mise en place des meilleures pratiques de finance durable dans l'ensemble des acteurs de la chaîne de transformation financière au sein des activités financières et donc **à l'élaboration des instruments, outils, concepts** (audit, notation), **permettant d'élaborer et de valider la réalité de l'investissement responsable.**

L'Af2i a cinq axes d'actions

AXE
01

Fédérer tous les acteurs économiques concernés par les métiers de la gestion institutionnelle.

AXE
02

Être **un centre de réflexions, de propositions et d'informations** pour ses membres actifs et un lieu d'échanges réguliers avec les membres partenaires.

AXE
03

Représenter les membres auprès des diverses autorités financières de régulation, de tutelle et de contrôle, nationales et européennes.

AXE
04

Recenser, synthétiser et faire connaître les expériences et **expertises** institutionnelles dans les dimensions financières et extra-financières de leurs gestions d'actifs.

AXE
05

Réunir les acteurs de tous niveaux pour partager les interrogations, **réfléchir** aux pistes de solution, promouvoir les expériences et **communiquer** sur les meilleures pratiques.

L'Af2i a trois chantiers principaux.

1. L'attractivité et la reconnaissance de l'Af2i

Aujourd'hui, grâce aux efforts de tous et à l'engagement des membres actifs et partenaires, l'Af2i a une influence reconnue sur la place. L'objectif est de la renforcer.

Les différents éléments contribuant à cela sont :

- ▶ La participation régulière aux travaux de l'Af2i de ses membres et l'intervention d'interlocuteurs et de collaborateurs de différents niveaux. L'engagement des plus jeunes professionnels doit être valorisé, avec la possibilité de présenter ou publier leurs travaux dans les manifestations et les publications de l'Af2i ou d'entités proches. L'Af2i se doit de gagner en attractivité auprès des plus jeunes : cela passe par une adaptation de l'association en termes d'image et de moyens de communication.
- ▶ La participation active des administrateurs à la gouvernance de l'association.
- ▶ La consistance et la qualité des apports des événements, séminaires et travaux, de l'Af2i avec une participation active des membres, et en particulier des institutions représentées au sein des instances de l'Af2i.
- ▶ La poursuite de la dynamique instaurée dans les relations entre membres actifs et membres partenaires, au travers d'échanges techniques, entre professionnels, hors de toute connotation commerciale.
- ▶ Les relations régulières auprès des associations de la place de Paris et des associations européennes. Ceci implique une participation régulière aux manifestations et/ou travaux de ces associations.
- ▶ Les partenariats et la participation aux activités de certaines associations, françaises européennes et internationales, dans la prolongation de la récente création statutaire des membres associés de l'Af2i.
- ▶ La publication régulière de documents, destinés à être qualifiés de référence, qui contribuent à la notoriété de l'Af2i et à sa reconnaissance d'acteur d'influence : Enquête et Panorama annuels, Guides et Dossiers.
- ▶ La reconnaissance plus large par les médias de la représentativité et de la qualité des avis de l'Af2i. C'est déjà le cas pour la presse professionnelle française et européenne.
- ▶ L'utilisation des médias numériques de toutes sortes pour communiquer auprès des membres et partenaires.

2. La présence nécessaire de l'Af2i auprès des autorités françaises et européennes

Traditionnellement qualifié de lobbying, ce travail permet d'être à l'écoute des objectifs et soucis des régulateurs et de porter auprès des autorités les problématiques et réactions des professionnels. Ce travail aura pour but notamment une reconnaissance de ce que sont et de ce qu'apportent les investisseurs institutionnels dans leurs activités d'investissement.

L'Af2i regroupe des entités aux métiers différents. Aussi, il est clair que les avis de l'Af2i doivent d'être perçus comme centrés sur l'investissement, ses contraintes, sur

le traitement des actifs et des revenus qu'ils génèrent dans le temps conformément à la *raison d'être* de l'Af2i. Ce travail au cœur du fonctionnement quotidien des professions et des relations avec les diverses autorités permettra de construire progressivement un corpus clair de principes et d'axes de réflexions qui permettront de présenter et d'expliquer la cohérence et de donner de la profondeur aux avis, recommandations et positions exprimées par le Conseil d'Administration de l'Af2i ou ses représentants.

Vis-à-vis des autorités françaises (AMF et Trésor), la reconnaissance de l'Af2i a été le fruit du travail de Jean Eyraud, qui a présidé l'Af2i pendant six ans de 2011 à 2017. Cette représentation doit s'étendre aux autres autorités qui régulent ou ont des missions de surveillance des activités d'investissement des membres de l'Af2i, ainsi qu'auprès des autorités qui régulent les acteurs du financement des retraites. De plus, la présence vis-à-vis des autorités européennes doit se développer de manière plus active, au-delà des réponses aux consultations. Le travail de plaidoyer se situera pour les prochaines années auprès de l'EIOPA, de l'ESMA, de l'EBA. Les liens avec le Trésor français pourront être complétés de relations à construire avec certains membres de la Commission européenne. Dans tous les cas, cela suppose la réponse régulière aux consultations pratiquées et l'entrée en relation des principaux responsables.

3. La constitution d'une équipe permanente pérenne

L'équipe permanente, rémunérée ou bénévole, de l'Af2i a toujours été réduite et faisant intervenir des consultants. Compte tenu de l'ensemble des tâches et missions, aujourd'hui assurées ou à développer, cette équipe sera construite pour assurer une continuité des actions, notamment en cas d'indisponibilité ou de départ de l'un des collaborateurs. En novembre 2020, l'équipe s'est enrichie de l'arrivée d'Eric Pagniez, qui apporte notamment sa connaissance des sujets réglementaires de l'AMF, et renforce les relations avec le régulateur. Un nouveau délégué général a rejoint l'Af2i en la personne de Christophe Nijdam. Professionnel reconnu ayant une expérience des activités bancaires à l'étranger, analyste financier, spécialiste des questions de gouvernance, membre du collège consultatif de l'EBA, il aura en charge le pilotage des actions et des moyens de l'Af2i, et plus particulièrement la tâche de positionner les interventions de l'Af2i au niveau européen.

De nombreux dossiers dans les activités de l'Af2i nécessitent une bonne connaissance des métiers, des acteurs, des rouages, et requièrent donc un certain niveau d'expérience des salariés ou consultants. Pour répondre aux objectifs de partage de connaissance et de transmission, l'équipe devra intégrer progressivement des collaborateurs plus jeunes.

Afin de fluidifier les échanges entre les équipes, les membres et les partenaires, l'Af2i utilisera la plateforme ZeMust pour développer un outil de CRM, un réseau privé d'échanges de mails, un site Internet, une bibliothèque de publications numériques en accès gratuit, comme vecteur de relations avec ses membres. ●

Les moyens : l'Af2i s'appuie sur l'engagement de ses membres et le travail de son équipe

L'engagement des membres est porté par le travail des membres, pilotés par le Conseil d'Administration, regroupés dans le comité stratégique, les commissions permanentes et des groupes de travail spécifiques, auxquels participent les équipes de l'Af2i.

Conseil d'Administration de l'Af2i

(au 18/01/2021)

Bureau

Président : Hubert Rodarie

Vice-Président : Olivier Mareuse – CDC

Vice-Président : Henri Chaffiotte – CARMF

Administrateurs
et leurs représentants

AG2R LA MONDIALE - **Jean-Louis Charles**

BNP Paribas Cardif – **Olivier Héreil**

Crédit Agricole Assurances - **Françoise Debrus**

CRPN - **Claude Grandfils**

EDF SA – **Philippe Mimran**

ERAFF - **Laurent Galzy**

FRR - **Yves Chevalier**

MAIF - ...

MATMUT - **Gérald Chauveau**

SCOR – **Michèle Lacroix**

SMA BTP - **Philippe Desurmont**

Swiss Life France – **Philippe Richer**

UMR – **Philippe Rey**

Membre honoraire – **Philippe Goubault**

Président d'honneur – **Jean-François Boulier**

Comité stratégique de l'Af2i

(au 18/01/2021)

Membre de droit

Hubert Rodarie – Président de l'Af2i

Membres désignés
par le Conseil d'Administration

Salwa Boussoukaya-Nasr (FRR)

Thierry Brevet (WEST OF ENGLAND MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION (LUXEMBOURG))

Éric Dubos (Groupe Macsf)

Philippe Dutertre (AG2R LA MONDIALE)

Michel Manteau (CARMF)

François Marbeck (La Banque Postale)

Jean-Philippe Olivier (Coface)

Jean-Bernard Ott (CAVP)

Joël Prohin (CDC)

Thomas Rivron (Natixis Assurances)

Anne Sikora (Crédit Agricole Assurances)

Laurent Springer (Orano)

Les commissions de l'Af2i

Composition et buts



Commission Investissements Retraites

Promouvoir le long terme dans le sujet des retraites.

PRÉSIDENT DE COMMISSION

Henri Chaffiotte, CARMF

MISSIONS

- ▶ Contribuer à répondre au défi posé par le projet de réforme des retraites **en élaborant des propositions concrètes**, fortes de l'expérience de tous les acteurs concernés.
- ▶ **Définir les conditions de la confiance** pour un système universel de retraite robuste et pérenne.
- ▶ **Convaincre sur la fonction économique des réserves**, afin que les entités qui gèrent des engagements de retraite de toutes natures puissent mettre en œuvre des choix d'investissements en adéquation avec leur mission de long terme⁽¹⁾.

(1) « L'Af2i recommande de constituer progressivement des réserves représentant au moins une, voire plusieurs années de versement de pension pour faire face aux besoins de flexibilité et de sécurité. La gestion de ces réserves doit, pour une large part, être conduite avec une allocation d'actifs de long terme, bénéficiant au système universel par les performances, et au financement de l'économie, en particulier nationale et européenne ».

Extrait du Dossier Af2i Réalités et enjeux des systèmes de retraite.



Commission Investissement Responsable

Promouvoir la prise en compte des conséquences à long terme des investissements et travailler à la proposition pour améliorer les moyens pratiques pour concourir à des objectifs ISR et ESG.

PRÉSIDENT DE COMMISSION

Joël Prohin, CDC

MISSIONS

- ▶ Promouvoir les réflexions et points de vue des investisseurs institutionnels (membres actifs, "asset owners") sur l'ensemble des sujets concernant l'invest-

tissement responsable, l'approche extra-financière des activités dans ses dimensions environnementales, sociales et sociétales et de gouvernance.

- ▶ **Diffuser au maximum l'information pertinente concernant finance durable et investissement responsable**, dans toutes leurs composantes, à l'ensemble des membres de l'association et proposer des outils et des éclairages qui permettront à chacun de définir ses choix stratégiques en termes d'investissement responsable.
- ▶ **Favoriser la coopération entre les membres de l'Af2i sur des thématiques ciblées liées à l'extra-financier**. La complexité des problématiques, la variété des approches et des concepts proposés, l'accroissement de la pression externe, tant réglementaire que des observateurs extérieurs comme des ONG sont indéniables. D'où la nécessité d'une réflexion commune, pour proposer des approches constructives, et lisibles à l'égard de tiers, membres partenaires "asset managers", tout comme les sociétés dans lesquels les membres de l'Af2i sont investis.



Commission Risques

Promouvoir toutes les techniques et connaissances permettant une meilleure maîtrise financière des investissements.

PRÉSIDENT DE COMMISSION

Valérie Stotzenbach, EDF

MISSIONS

- ▶ **Faciliter les échanges entre membres**, qu'ils appartiennent à des directions d'investissement ou à des directions des risques, **sur l'ensemble des problématiques de risques de marché** (liquidité, crédit, taux bas...) et de réfléchir aux solutions de protection du portefeuille ou de minimisation du risque.
- ▶ **Organiser**, pour enrichir la réflexion, **des ateliers**, ouverts à tous les membres de l'Af2i, au cours desquels les participants peuvent échanger sur une thématique précise avec les spécialistes d'un membre partenaire.
- ▶ **Faire participer**, au travers de ces ateliers, **de jeunes collaborateurs** impliqués sur tel ou tel sujet.



Commission Recherche

Organiser les relations entre investisseurs et le monde universitaire pour améliorer la connaissance des actifs, la justification des modèles et des cadres de la gestion.

PRÉSIDENT DE COMMISSION

Jean-François Boulier, Président d'honneur de l'Af2i

MISSIONS

- ▶ Stimuler le dialogue entre investisseurs et chercheurs universitaires, et organiser les relations pour améliorer la connaissance des actifs, la justification des modèles et des cadres de la gestion.
- ▶ Tirer le meilleur profit de la littérature scientifique dans le domaine des investissements et récompenser les contributions que l'Af2i considère comme les plus efficaces par leurs applications potentielles.
- ▶ Organiser le prix académique de l'Af2i.



Commission Formation

Participer aux actions de formation des acteurs dans tous les domaines de la gestion.

PRÉSIDENT DE COMMISSION

Philippe Dutertre, AG2R – La Mondiale

MISSIONS

- ▶ Initialement, aider à la définition du contenu de formations à destination des administrateurs de caisses de retraite (professions libérales, indépendants et salariés de certaines professions) telles que requises par le décret n°2017-887 du 9 mai 2017. Même si celui-ci a été abandonné, l'enjeu de formations financières pour les administrateurs reste d'actualité.
- ▶ Développer, avec la volonté de séduire de nouveaux membres, des programmes de formations à destination d'administrateurs de mutuelles, ou à destination des équipes financières de fondations et associations.

- ▶ Participer, aux côtés de l'AFG, organisme de formation agréé, au développement d'un programme de formation répondant aux contraintes de la certification AMF « Finance durable ».



Bonds' Lab

Travail sur les actifs taux.

PRÉSIDENT DE COMMISSION

Éric Dubos, MACSF

MISSIONS

- ▶ Analyser l'évolution des stratégies de gestion sur les marchés de taux d'intérêt et en tirer des principaux enseignements en matière de gestion d'actifs.
- ▶ En tant que laboratoire d'idées, constituer, en son sein, des groupes de travail sur des thématiques originales particulières. Organiser une réflexion commune entre des universitaires, des investisseurs institutionnels, et, ponctuellement des partenaires qui le souhaitent, et qui ont eux-mêmes des équipes de recherche interne.
- ▶ Aller plus loin, en proposant à des jeunes étudiants (Masters, Doctorats ou équivalents) des sujets de mémoire, et en offrant, au côté des maîtres de mémoire universitaires, le soutien opérationnel de l'Af2i, via ses équipes ou des institutionnels et la mise à disposition d'outils ou de données de la part des partenaires.
- ▶ Pilotage du groupe de travail, Monnaie digitale Banque centrale. Ce groupe a vocation à éclairer les enjeux des innovations technologiques en matière de monnaie et de cryptoactifs pour les Investisseurs institutionnels.

Les publications de l'Af2i à fin 2020

Publications régulières

Hebdo Af2i

Lancé depuis le premier confinement début 2020, il permet de diffuser à tous les destinataires des études techniques ou économiques.

Graphique éco de la semaine

Lancé en novembre 2020 sur LinkedIn pour augmenter la présence de l'Af2i sur les réseaux sociaux, c'est un focus sur une statistique ou une information économique jugée importante.

Institutionnels, la lettre d'information de l'Af2i

(trois à quatre/an)

Le numéro 59, paru en décembre 2020, permet de fournir informations, articles et études rédigés ou proposés par les membres actifs et membres partenaires, il rend compte de la vie de l'Association et des principales manifestations.

Baromètre Af2i (trimestriel)

Réalisé trimestriellement à partir d'un questionnaire validé par le Comité stratégique, il est publié sur LinkedIn depuis le T3 2020 à raison d'un post d'une question + résultat par jour sur LinkedIn.

PHARE, lettre d'actualités règlementaires

(semestrielle)

Le n°5 a été publié en novembre 2020. Idée de rédaction d'un « Phare éclairé » donnant les positions de l'Af2i sur les sujets abordés.

BAQ (Benchmark Af2i-Quantalys) (semestriel)

Première édition avril 2020

ENQUÊTE Af2i (annuelle)

C'est la plus grosse enquête réalisée sur les investissements et les portefeuilles des membres de l'Af2i.

Nouveauté 2021 : un graphique statistique remplacera le benchmark fourni à chaque participant et seront insérés des témoignages d'institutionnels dont les mouvements en termes d'allocation sont significatifs.

Enquête européenne

Projet actuellement bloqué compte tenu de la crise COVID, qui sera relancé en 2021.

Publications occasionnelles Les dossiers et les guides

DOSSIERS DE L'AF2I

Dossier « Réalités et enjeux des systèmes de retraite »
(avril 2019)

Dossier « Expériences Institutionnelles ISR et ESG »
(juin 2019)

Dossier immobilier (en cours de rédaction)
Première version 2021

Dossier actifs alternatifs (en cours de rédaction)
Première version 2021

GUIDES DE L'AF2I

Guide pratique ISR – ESG (2019)

Guide de la délégation de gestion par l'investisseur institutionnel (2017)

Guide Article 173 LTE (2016)

Guide des investissements en gestion alternative
Complément à l'édition de janvier 2012 (2016)

Guide du Capital-Investissement (2015)

Guide des investissements en ETF (2013)

Guide des investissements en gestion alternative (2012)

Guide des investissements en infrastructures (2011)

Guide du reporting des fonds ouverts (2010)

Contribution de la gestion structurée à la nouvelle problématique des risques (2008)

Guide de l'OPCI (2007)

Guide du reporting des fonds ouverts
(2007 – 1^{re} édition)

Étude Af2i /EDHEC sur l'évaluation de la qualité des indices de marché : exigences pour l'allocation d'actifs et la mesure de la performance (2006)

Guide des investissements non cotés : structuration d'une allocation en fonds d'investissement (2006)

Guide des produits structurés – Traitement des opérations sous normes IFRS pour des investisseurs institutionnels (2005)

Guide de la gestion structurée à destination des investisseurs institutionnels (2004)

L'équipe de l'Af2i



Hubert RODARIE, Président

Hubert RODARIE a été directeur général délégué d'un groupe de compagnies d'assurance (SMABTP), en charge des finances et de l'activité d'assurance de personnes.

Ingénieur diplômé de l'École centrale de Paris et de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'un DEA de mécanique des sols et de structures, il a débuté sa carrière comme ingénieur au Commissariat à l'énergie atomique puis à l'Électricité de France, en travaillant dans le cadre du programme électronucléaire français sur des sujets de dynamisme sismique puis d'ingénierie. Depuis 1985, il s'est tourné vers les activités financières, d'abord sur les marchés financiers au sein d'Electricité de France puis en étant directeur général de l'Union de garantie et de placement. À partir de 1991, il travaille dans les activités de gestion d'actifs financiers en tant que directeur général d'une société de gestion (BTP Investissements), puis pour le groupe SMABTP (2001-2020).

Au cours de sa carrière, il a eu le souci de participer à l'organisation de la Place financière en créant, dès les années 1980, l'AFIMAT, association de professionnels sur le marché obligataire puis en participant aux réflexions sur les structures économiques et financières. À ce titre, il a organisé, à partir de 2011, des colloques scientifiques bisannuels sur les normes financières en association avec le monde universitaire (SMA, FMSH, Université Paris-Sorbonne). Il est l'auteur de trois ouvrages, dont le dernier est paru aux éditions ESKA, *Effacer les dettes publiques c'est possible et c'est nécessaire*. (2020).



Christophe NIJDAM, Délégué général

Christophe NIJDAM a rejoint l'Af2i comme délégué général en janvier 2021.

Son expérience s'est forgée en Europe et à l'international. Après une carrière bancaire, il a fondé en 1994 un cabinet indépendant d'analyse financière qu'il a dirigé pendant 14 ans. Il a poursuivi ensuite sa carrière d'analyste financier en se spécialisant sur le secteur bancaire. Il s'est impliqué dans l'élaboration des réglementations au travers de relations régulières avec la Commission européenne, le Parlement européen, et les autorités ESMA, EIOPA, EBA, etc. Il a été membre du collège consultatif de l'ESMA. Il est actuellement membre de celui de l'EBA. Son dernier poste l'a amené à coordonner des analystes au sein d'un réseau européen de conseil en vote.

Christophe Nijdam est diplômé de Sciences-Po Paris (où il a enseigné pendant 18 ans) et a suivi un troisième cycle de finance à New York University. Membre de la SFAF, il est l'auteur de trois livres, dont notamment *Parlons banque en 30 questions* (en collab. avec Jézabel Couppey-Soubeyran, La documentation Française, 2014 et 2018).



Sylvie MALÉCOT, Directeur

Sylvie MALECOT est directrice de l'Af2i depuis janvier 2018.

Elle est également présidente fondatrice de la société Millenium – Actuariat & Conseil, créée en juin 2009, et de Millenium I-Research depuis mai 2017, sociétés de conseil aux investisseurs institutionnels en matière financière et actuarielle. Elle a une expérience de près de 20 ans en gestion d'actifs et investissements institutionnels. Avant de créer Millenium, elle a été responsable de la gestion obligataire dans plusieurs compagnies d'assurance, et responsable de la stratégie financière et de l'ALM pour un groupe de retraite et de prévoyance. Sylvie Malécot a également une expérience de cinq ans en conseil, chez Ernst & Young Consulting.

Sylvie Malécot est diplômée de l'ESSEC, titulaire d'une maîtrise de droit des affaires, actuaire IAF et diplômée de la SFAF. Elle est l'auteur d'un livre *Marchés obligataires : à la recherche des nouvelles frontières du risque*.



Éric PAGNIEZ, Consultant

Éric Pagniez est consultant senior.

Il a démarré sa carrière comme analyste financier puis a travaillé à la Commission des opérations de bourse (COB - devenue Autorité des marchés financiers – AMF) de mars 1983 à février 1986. Il a notamment été chargé de mettre en place, en application de la loi du 3 janvier 1983 sur la protection de l'épargne, un contrôle de la COB sur un secteur jusqu'alors non réglementé (« produits divers »), puis a suivi l'évolution économique et juridique des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Il a ensuite rejoint l'AFG dont il est devenu délégué général adjoint jusqu'en 2019, chargé de la représentation des membres auprès des autorités de tutelles et des instances de Place, contribuant à l'élaboration des lois et textes réglementaires relatifs à l'épargne et animant la réflexion sur les sujets sensibles pour la profession.

Il est licencié en droit et en sciences économiques (Paris II) et diplômé de Sciences-po Paris.



Émilie BALARD, Directrice de la communication

Émilie Balard est titulaire d'un Master en CRM de l'ESSCA. Elle travaille à l'Af2i en tant que chargée de mission depuis 2010 et directrice de la communication depuis janvier 2018.

Elle a obtenu la certification AMF en 2014.

Institutions adhérentes

AG2R LA MONDIALE	GENERALI FRANCE
AGEAS FRANCE	GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES
AGRICA	GROUPE APICIL
ALLIANZ FRANCE	GROUPE AUDIENS
ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE PARIS	GROUPE B2V
ASSOCIATION FRANCE HORIZON	GROUPE IRCEM
AVIVA FRANCE	GROUPE MACSF
AXA FRANCE	GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ
BANQUE DE FRANCE	GROUPE VYV
BNP PARIBAS CARDIF	HSBC FRANCE
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE	LA BANQUE POSTALE
CAISSE DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE DES NOTAIRES	LA CIPAV
CAISSE DES RETRAITES DU SÉNAT	LA MUTUELLE GÉNÉRALE L'AUXILIAIRE
CAMACTE	MACIF MUTAVIE FINANCE
CARAC	MAIF
CARMF	MALAKOFF HUMANIS
CAVAMAC	MATMUT
CAVP	MÉDICIS
CCI DE PARIS	MGEN
CDC – DIRECTION DES GESTIONS D'ACTIFS	MIF
CDC – DIRECTION DES RETRAITES ET SOLIDARITÉ	MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS (MAF)
CERN PENSION FUND	NATIXIS ASSURANCES
CNAVPL	NEUFLIZE VIE
CNETP	OCIRP
CNP ASSURANCES	OPTIMUM VIE
COFACE	ORANO
COVÉA	PREFON
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES	PREPAR
CROIX-ROUGE FRANÇAISE	PRO BTP
CRPNPAC	SACRA
EDF	SCOR
ERAFP	SHAM
EULER HERMES FRANCE	SMABTP
FÉDÉRATION HABITAT ET HUMANISME	SMACL
FONDS DE DOTATION DU LOUVRE	SOFIPROTÉOL
FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS	SURAVENIR
FONDS DE GARANTIE (FGAO)	SWISS LIFE FRANCE
FONDS DE RÉSERVE POUR LES RETRAITES	THÉLEM ASSURANCES
FONS DE RESERVA DE JUBILACIÓ	UMR